

## RECOMPENSES AUX ATHLETES

Hormis ceux bénéficiant d'un contrat d'objectif.  
Les demandes doivent être envoyées au Trésorier du CDTir 77  
**au plus tard le 31 Juillet**  
de la saison concernée pour être prises en compte.

### INDIVIDUEL

Champion de France	110,00 €
Avec Record battu +	60,00 €
Vice Champion de France	80,00 €
Médaille de Bronze	50,00 €

### EQUIPE

Championne de France par athlète	30,00 €
Avec Record battu + par athlète	15,00 €
Vice Championne de France par athlète	15,00 €
Médaillée de Bronze par athlète	8,00 €

## Indemnités forfaitaire de déplacements aux jeunes lors des Championnats de France

Hormis ceux bénéficiant d'un contrat d'objectif.  
Les demandes doivent être envoyées au Trésorier du CDTir 77  
avant le 10 Août  
de la saison concernée pour être prises en compte.

### INDIVIDUEL

Déplacement pour le CDF de poussins à Junior inclus	60,00 €
par discipline supplémentaire	10,00 €

[TELECHARGEZ LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT - INDEMNITES](#)